

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 28
- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 20 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 16/03/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEIER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTEY Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel

ABSENTS EXCUSES : M. PAGEAUX ARBAULT Quentin a donné procuration à JACQUIER Olivier

SECRETAIRE : MAIRE Céline

D2026_032003

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1 et suivants,

Vu la délibération n°D2026_032002 approuvant la création de 8 postes d'adjoints au maire, en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 8 maires adjoints,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant la liste de candidature conduite par M. Hassan Jérôme,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 12

La liste conduite par M. Hassan Jérôme a obtenu 24 voix.

La liste conduite par M. Hassan Jérôme ayant obtenu la majorité absolue,

SONT ELUS adjoints au Maire de la commune de Bons-en-Chablais selon le rang ci-après indiqués et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- **1^{ière} adjoint : M. DUPERRIER Pierre**
- **2^{ème} adjointe : Mme BAGOT CHIARAVALLI Laura**
- **3^{ème} adjoint : M. MUGNIER Christophe**
- **4^{ème} adjointe : Mme YATTOCHANE Halima**
- **5^{ème} adjoint : M. COMETTINI Ramon**
- **6^{ème} adjointe : Mme JANIN Josette**
- **7^{ème} adjoint : M. MAIRE Frédéric**
- **8^{ème} adjointe : Mme MAIRE Céline**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jérôme HASSAN



La secrétaire,
Céline MAIRE

A blue ink signature of Céline MAIRE, the secretary, written in a cursive style.